

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_134 : MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE :
ACQUISITIONS FONCIÈRES

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni au Grand Théâtre d'Albi le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, Messieurs Frédéric CABROLIER, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Roland GILLES (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Corinne FORTIN (pouvoir à Anne GILLET VIES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Gilbert HANGARD), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marie-Claire GEROMIN (pouvoir à Pierre DOAT)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° DEL2021_134 : MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE : ACQUISITIONS FONCIÈRES

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, la communauté d'agglomération de l'Albigeois prévoit la construction d'une passerelle réservée à la circulation des piétons et des cyclistes pour franchir le ruisseau du Riols, frontière naturelle entre les communes d'Arthès et Lescure d'Albigeois.

Cet ouvrage s'inscrit dans le projet de création d'une liaison cyclable plus directe entre ces deux communes et à l'écart des axes routiers (R97 et RD70) qui les relient.

L'aménagement de cette passerelle et de ses accès nécessite l'acquisition d'emprises de terrain situées dans le domaine privé et détaillées comme suit :

- Sur la commune d'Arthès : 70 m² sur la parcelle cadastrée AL12 et 41 m² sur la parcelle mitoyenne cadastrée AL13, appartenant l'une et l'autre à madame Agnès DAUDE ;
- Sur la commune de Lescure d'Albigeois : 188 m² sur la parcelle cadastrée AP47 appartenant à monsieur Marcel BOUDOU.

Les propriétaires ont donné leur accord pour la cession à titre gratuit à la communauté d'agglomération de l'Albigeois des emprises nécessaires à la réalisation de cet ouvrage.

L'Agglomération prendra à sa charge les frais inhérents (notaire, prestation de géomètre) à l'ensemble de ces acquisitions.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le schéma directeur cyclable communautaire adopté le 2 juillet 2013,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1^{er} décembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession à titre gratuit à l'Agglomération d'une emprise de 70 m² sur la parcelle cadastrée AL12 et d'une emprise 41 m² sur la parcelle mitoyenne

cadastrée AL 13, situées sur la commune d'Arthès et appartenant à madame Agnès DAUDE.

APPROUVE la cession à titre gratuit à l'Agglomération d'une emprise de 188 m² sur la parcelle cadastrée AP 47, située sur la commune de Lescure d'Albigeois et appartenant à monsieur Marcel BOUDOU.

DIT que les frais d'actes et honoraires de ces opérations foncières seront pris en charge par la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

AUTORISE madame la présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à engager les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à procéder à la signature de tout acte y afférent.

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL